



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 -----  
 DEPARTEMENT DU TARN  
 -----  
 COMMUNE DE LARROQUE  
 81140  
 -----

## ARRETE DU MAIRE

-----

### Objet : Travaux de maçonnerie rue du Château

**Vu** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.1,R.44,R53.2, R.22.5.1,

**Vu** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - Huitième Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et notamment les articles 128 et 133 de ladite instruction,

**Vu** la demande de l'Entreprise AIME SERGE TRAVAUX PUBLIC, 6560 route de Puygaillard 82800 VAISSAC, concernant des travaux de maçonnerie

**Considérant** qu'il s'avère nécessaire – afin de permettre la mise en place d'une machine dans la rue du Château - de règlementer la circulation rue du Château.

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules est interdite :

#### Rue du Château

**Mercredi 20 décembre 2023 de 8h à 14h**

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par l'Entreprise AIME SERGE TRAVAUX PUBLIC.

**Article 3** : Madame le Maire de Larroque, Monsieur le Commandant de brigade de Castelnau-de-Montmiral, et le demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et à chaque extrémité de la voie communale.

A Larroque, le 16 décembre 2023

*Le Maire*

Régine MOULIADE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.